

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 28 AVRIL 2011

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, GINIEIS, BITAILLOU, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
	Jacques CARSUZAA	à	Jean-Marie GOUINEAU
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Marie-Lyse GASTON	à	Philippe GARROTE
	Véronique PEBEYRE	à	Bernard UTHURRY
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Nicolas MALEIG	à	Gilles BITAILLOU
	Patrick MAILLET	à	Dominique QUEHEILLE

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	René PETUYA	suppléant de	Jean SARASOLA
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Georgette SALHI	suppléante de	Anne BARBET
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ

Excusés : Patrick SEBAT, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE.

RAPPORT N° 280411 - 31

CRÉATION ET TRANSFORMATION DE POSTES

Monsieur GAILLAT expose :

I – Abattoir du Haut Béarn

Par délibération du 30 mars 2005, le Conseil Communautaire procédait au recrutement du directeur de l'abattoir du Haut Béarn par le biais d'un contrat à durée déterminée de droit public d'une durée de 3 ans renouvelable.

La période de 6 ans étant épuisée, les missions confiées étant amenées à se poursuivre, le renouvellement ne peut se faire que par le biais d'un contrat à durée indéterminée.

Considérant :

- que cette personne a donné entière satisfaction au cours des 6 ans passés,
- les résultats obtenus par le directeur de l'abattoir du Haut Béarn dans la gestion de cet établissement,
- la nature industrielle et commerciale de cette structure renforcée d'autant plus si cet établissement devient un établissement public industriel et commercial.

Il vous est donc proposé de renouveler le contrat en le transformant en contrat à durée indéterminée, sans incidence financière.

Il est indiqué que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2011 de l'abattoir du Haut Béarn.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le présent rapport
- **RENOUVELLE** le contrat
- **TRANSFORME** le poste à durée déterminée en un poste à durée indéterminée
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un contrat à durée indéterminée

II – Transformation de poste consécutif à un avancement de grade

Dans le cadre d'évolution normale de carrière au titre de l'avancement de grade, et en complément de la délibération en date du 10 février dernier, il est proposé à l'Assemblée de procéder à la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire compétente.

Les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif 2011 de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le présent rapport
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- **CREE** un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

III – Services techniques

Dans sa séance du 14 avril 2010, le conseil communautaire procédait à la création d'un poste pourvu par le biais d'un contrat aidé afin d'assurer l'entretien d'une partie de notre plan local de randonnées. Ce contrat arrive à son terme le 7 juin 2011.

Outre ses missions au niveau de l'entretien du PLR qui permettent par ailleurs de réduire les prestations extérieures, cet agent participe activement au plan de charge des services techniques notamment dans le cadre de l'entretien des bâtiments, du roulement estival à la piscine ou encore auprès de l'abattoir du Haut Béarn.

Eu égard aux missions dévolues à cet agent, il est proposé de pérenniser cet emploi en créant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif 2011 de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le présent rapport
- **CREE** un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour, 28 avril 2011

Suivent les signatures.

Le Président

Jean Etienne GAILLAT